

RELATIONS AVEC LES MUNICIPALITÉS

**Avis important à
tous les directeurs généraux et représentants élus**

Élections municipales générales de 2022

Les élections municipales générales de 2022 auront lieu conformément à la Loi sur les municipalités et à la Loi sur les élections municipales et scolaires. Les dates de ces élections sont fixées au 22 juillet 2022 pour les municipalités de villégiature (Dunnottar, Victoria Beach et Winnipeg Beach) et au 26 octobre 2022 pour toutes les autres municipalités.

Le ministère des Relations avec les municipalités a préparé des ressources pour soutenir les municipalités, les fonctionnaires électoraux et les candidats tout au long du processus électoral, par exemple le *2022 Election Official's Manual*, le *Chief Administrative Officer's Campaign Finance Manual* et le *Candidates Guidebook (en anglais seulement)*. Ces ressources, une foire aux questions et de plus amples renseignements peuvent être consultés en ligne à <https://www.gov.mb.ca/mr/mfas/elections.html>.

Comme il est mentionné dans le *Bulletin n° 2021-37 – Relations avec les municipalités* du 6 juillet 2021, les administrations municipales doivent maintenant adopter un règlement restreignant l'usage des ressources de la municipalité durant la période de 42 jours qui précède des élections générales ou une élection partielle. Nous joignons à la présente, à des fins de consultation, un modèle de règlement que ces administrations pourront utiliser pour se conformer à cette exigence. Ce modèle est également inclus dans le *Chief Administrative Officer's Campaign Finance Manual*. Signalons que ce règlement doit être adopté au moins 180 jours avant les élections générales de 2022 afin qu'il soit en vigueur à la date de ces élections.

Les Services consultatifs et de gouvernance aux municipalités offriront également une formation, d'autres mesures d'aide liées aux élections et des ressources supplémentaires à l'intention des fonctionnaires électoraux tout au long de 2022. Nous fournirons de plus amples renseignements à ce sujet sous peu.

Si vous avez besoin d'aide supplémentaire, vous pouvez joindre l'un de nos agents des services aux municipalités par courriel à l'adresse mrmaas@gov.mb.ca ou par téléphone au 204 945-2572.